

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2013

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
DUFOUR Michel/BAUD Michel/

Absents excusés : MM/ BAUD Emilie/DEHESTRU Marc/

Absents : MM/SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND CONNAISSANCE DE L'AVIS DU SERVICE DES DOMAINES POUR L'ACQUISITION DE L'APPARTEMENT J5 DANS LE VILLAGE D'ARBROZ.
- PREND CONNAISSANCE DES DIVERSES DOTATIONS ACCORDEES A LA COMMUNE POUR 2013.
- EST EN ATTENTE DE LA REPONSE DU SOUS-PREFET CONCERNANT LE RECOURS DEPOSE CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MR VALDENNAIRE RELATIF A LA LOI MONTAGNE.
- EXAMINE LES DOSSIERS DE CERTIFICATS D'URBANISME EN COURS.
- RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE A 1661 SITUEE AU PLAN D'AVAL.
- DECIDE DE REPRENDRE UNE PARTIE DU MATERIEL DU BAR RESTAURANT MULTISERVICES DE LA COTE A L'ANCIEN LOCATAIRE ET DECIDE DE REALISER LA MUTATION DE LICENCE IV A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2013.
- DECIDE D'EMBAUCHER MR CHARLES EN REMPLACEMENT DE MR GEROUDET QUI PART A LA RETRAITE.
- DECIDE D'ACQUERIR UN VEHICULE DE SERVICE POUR LES DEPLACEMENTS.
- DECIDE DE SE RETIRER DU SIVM DU HAUT GIFFRE.
- EST INFORME QUE LE PREFET A PASSER OUTRE L'AVIS DES COMMUNES ET A DECIDE DE CREER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A 15.
- EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,

Le Maire,

Le 25 Avril 2013

BAUD Jean-Paul